



**IL YA DES ÉTRENNES  
DONT ON SE PASSERAIT BIEN...**

Tradition oblige, début janvier sont habituellement offerts de petits présents afin de bien démarrer l'année. Pour les personnels pénitentiaires, ce sera des coups de poing dans la g.....

Ce 7 janvier en début de matinée, un détenu du C.D.H. dont le dossier disciplinaire est bien garni interpella les agents via l'interphonie puis en tambourinant à la porte de sa cellule. La consigne pour cet individu étant l'ouverture à deux agents plus un gradé, nos homologues se rendirent sur les lieux accompagnés de l'officier de secteur pour connaître la raison du tapage. Le motif n'étant ni important ni urgent, un refus lui fut alors opposé. Sans rien laisser paraître de sa contrariété, l'odieux personnage asséna soudain un violent coup de poing au visage d'un des représentants de la Justice, lui ouvrant ainsi la lèvre. Ne cédant pas à l'émotion face à ce qui venait de se produire, la force strictement nécessaire fut employée pour maîtriser l'énergumène et procéder ainsi à sa mise en prévention.

Inutile de s'étendre avec plus de précisions sur le profil de l'agresseur – qui, comme souvent, n'est pas à son avantage...

Suite à cela, notre camarade fut rapidement pris en charge pour être conduit au Centre Médical de Soins Immédiats (C.M.S.I.) de Poitiers, où des soins ont pu lui être prodigués, agrémentés de quelques jours d'arrêt de service, prescrits pour se remettre émotionnellement de la gratuité et de la violence de l'agression. S'ensuivit le dépôt de plainte et la programmation d'un rendez-vous rapide à l'Unité Médico-Judiciaire (U.M.J.).

**La CGT Pénitentiaire** apporte un soutien indéfectible à notre collègue, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Par ailleurs, **la CGT Pénitentiaire** exige des sanctions des plus sévères – tant judiciaires que disciplinaires (cette fois-ci) – ainsi qu'un énième transfert pour l'agresseur, qui connaît visiblement déjà beaucoup d'établissements carcéraux.

Et bien sûr, **la CGT Pénitentiaire** félicite encore et toujours le professionnalisme des personnels du C.P. de Poitiers-Vivonne, qui font preuve d'un grand sérieux malgré leur mise en danger quotidienne (liée au profil des personnes hébergées).

Le bureau local,  
7 janvier 2025